



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du mardi 22 septembre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ

Horaire des matchs.

La Commission précise que toute demande de modification de l'horaire du coup d'envoi initialement retenu en championnat ou en coupe sera validée sans l'accord du club visiteur si elle intervient :

. Au plus tard 10 jours avant la date du match, sous réserve que le nouvel horaire se situe dans une amplitude horaire (avant ou après l'horaire initial) de 3h00 maximum.

COUPE DE FRANCE 2026/2027

4^{ème} Tour

79596683 PLAINE VICTOIRE AS 1 / OLYMPIQUE ADAMOIS 1 du 27/09/2026

Courriel de PLAINE VICTOIRE AS et de la Mairie ST DENIS indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 27 septembre 2026 à 14h30, sur le stade du Landy à SAINT DENIS.

79596692 ETOILE BOBIGNY 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 27/09/2026

Courriel de l'ETOILE BOBIGNY et du Parc Départemental de la Motte.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 27 septembre 2026 à 14h30, sur le Parc Départemental de la Motte n°2 à BOBIGNY.

79596674 VILLIERS ST GEORGES FC 1 / PALAISEAU US 1 du 27/09/2026

Courriel du FC VILLIERS SAINT GEORGES et de la Direction des Sports de la Ville de PROVINS indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 27 septembre 2026 à 14h30, sur le stade Démosthène BOBE 1 à PROVINS.

Copie de la présente décision au District de la Seine-et-Marne de Football.

79596679 PAYS FONTAINEBLEAU 1 / MELUN FC 1 du 27/09/2026

Demande de PAYS FONTAINEBLEAU pour jouer à 16h00, au stade Philippe MAHUT 2 (synthétique) à FONTAINEBLEAU.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MELUN FC, à transmettre au plus tard, le vendredi 25 septembre 2026 à 12h.

5^{ème} et 6^{ème} Tour

Le tirage des 5^{ème} et 6^{ème} tour de la Coupe de France aura lieu le mardi 29 septembre 2026 à 18h00, au siège de la Ligue.

Retrait des maillots à l'issue du tirage.

COUPE DE PARIS IDF - SENIORS

79612417 ST MAUR LUSITANOS 2 / AM. MONTEREAU AS 1 du 27/09/2026

Demande de ST MAUR LUSITANOS pour décaler le coup d'envoi à 13h00, sur le stade Fernand SASTRE à ST MAUR DES FOSSES.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'AM. MONTEREAU, à transmettre au plus tard, le vendredi 25 septembre 2026 à 12h.

SENIORS - CHAMPIONNAT

55698700 MELUN FC 1 / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 1 du 17/10/2026 (R1/B)

55698762 MELUN FC 1 / VILLEJUIF US 1 du 30/01/2027 (R1/B)

55698778 MELUN FC 1 / HOUILLES AC 1 du 06/03/2027 (R1/B)

Courriel de MELUN FC et attestation de la Mairie de MELUN indiquant que les 3 matchs ci-dessus ne pourront se dérouler sur le terrain d'honneur en raison de la programmation prioritaire de matchs de RUGBY.

Accord de la Commission pour que ces 3 matchs se déroulent au stade Paul Fisher 1 à MELUN.

55698436 SAINT BRICE FC 1 / MONTREUIL FC 1 du 17/10/2026 (R1/A)

Rappel.

Demande d'inversion de ST BRICE FC, au motif de l'organisation d'un tournoi international homologué par la CRSRCM du 03/09/2026 et de l'indisponibilité des installations.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTREUIL F.C. à transmettre pour le 13/10/2026 au plus tard.

55699007 FLAMBOYANTS VILLEPINTE 1 / CO VINCENNES 1 du 20/09/2026 (R2/A)

Courriel de l'arbitre informant d'une erreur de saisie sur le score du match.

La Commission enregistre le score final comme suit :

FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE : 1 but.

CO VINCENNES : 0 but.

Transmis à la C.R.A. pour suite éventuelle à donner.

55698957 MONTFERMEIL FC 1/ FLAMBOYANTS VILLEPINTE 1 du 04/10/2026 (R2/A)

Demande de MONTFERMEIL FC pour avancer le match au samedi 03 octobre 2026 à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord des FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE, à transmettre au plus tard le vendredi 02 octobre 2026 à 12h.

55699220 MEAUX ACADEMY CS 1 / CHAMPIGNY FC 94 1 du 04/10/2026 (R2/C)

Demande de MEAUX ACADEMY CS pour avancer le match au samedi 03 octobre 2026 à 18h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CHAMPIGNY 94 FC, à transmettre au plus tard le vendredi 02 octobre 2026 à 12h.

55700281 CARRIERES GRESILLONS 1 / AS ARARAT ISSY 1 du 04/10/2026 (R3/C)

Demande de CARRIERES GRESILLONS pour avancer au samedi 03 octobre 2026 à 18h00.

La Commission émet un avis défavorable en raison de l'absence de classement de l'éclairage.

U20 - CHAMPIONNAT**513660 – ROMAINVILLE CA**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de CA ROMAINVILLE ; ce club n'ayant à ce jour pas régularisé son dossier d'engagement 2026/2027.

55687783 – VITRY CA 2 / VOISINS FC 1 du 13/09/2026 (R3/E)

Reprise de dossier.

Lecture du mail de VITRY C.A. et de la Mairie de VITRY SUR SEINE.

La Commission décide de reporter ce match à une date ultérieure ; le non-déroulement de celui-ci le 13/09/2026 n'étant pas de la responsabilité de VITRY C.A..

528217 – AS ARARAT ISSY – R3

Suite à l'intégration tardive de l'équipe d'ARARAT ISSY dans la poule B , la Commission reporte les matchs suivants :

55687517 – MONTREUIL FC / AS ARARAT ISSY du 13/09/2026 (R3/B)

Reporté le 27/09/2026 sous réserve de l'accord des 2 clubs.

55687514 – AS ARARAT ISSY / COURONNES OFC du 20/09/2026 (R3/B)

Reporté à une date ultérieure.

79507892 - ULIS CO 1 / BOISSISE PRINGY US 1 du 01/11/2026 (R3/C)

La Commission reporte ce match au 01/11/2026.

79271447 – DUGNYSIEN SC / GONESSE RC du 04/10/2026 (R3/A)

Réception d'un arrêté de fermeture des installations par la mairie de Dugny.

La Commission demande au club de GONESSE s'il peut accueillir ce match.

COUPE GAMBARDELLA**EPREUVE :**

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

518 651 – VILLEPINTE F.C.

Courriel du FC VILLEPINTE souhaitant l'intégration de son équipe U18 en Coupe Gambardella.

Vu l'engagement tardif de l'équipe et au regard du calendrier de la Coupe Gambardella (dont le 1^{er} tour a déjà eu lieu), la Commission ne peut pas intégrer cette équipe dans l'épreuve.

79586366 ANDRESY FC 1 / BRUNOY FC 1 du 27/09/2026

Demande de FC ANDRESY pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRUNOY FC, à transmettre au plus tard, le vendredi 25 septembre 2026 à 12h.

79586257 CONFLANS FC 1 / PALAISEAU US 1 du 27/09/2026

Demande de CONFLANS FC pour avancer le match le samedi 26 septembre 2026 à 18h00, au motif d'un grand nombre de matchs planifiés sur les installations.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'US PALAISEAU, à transmettre au plus tard, le vendredi 25 septembre 2026 à 12h.

De plus, la Commission rappelle que la Coupe Gambardella est prioritaire sur les rencontres régionales et départementales.

U17 – CHAMPIONNAT

55690260 VILLEJUIF US 1 / US TORCY PVM 1 du 04/10/2026 (R1)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 12/05/2026 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS matchs fermes à l'équipe 1 U17 de VILLEJUIF US, à compter du 1^{er} juillet 2026, la Commission demande au club de VILLEJUIF US de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de VILLEJUIF, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 02 octobre 2026 à 12h.

Autre rencontre concernée :

55690270 VILLEJUIF US 1 / SARCELLES AAS 1 du 01/11/2026.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

55690314 EPINAY ACADEMIE 1 / VILLEJUIF US 1 du 13/09/2026 (R1)

Courriel d'EPINAY ACADEMIE informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la FMI et transmission de sa composition d'équipe.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final comme suit :

EPINAY ACADEMIE : 4 buts.

VILLEJUIF US : 0 but.

Composition de l'équipe d'EPINAY ACADEMY :

Numéro 1 : Dany DELVA (2547782884).

Numéro 2 : Samuel EHO LEITE (2548455945).

Numéro 3 : Karamba TAIA (2548575129).

Numéro 4 : Denis MBAH (9605619568).

Numéro 5 : Ziyad BERRICHI (2547887310).

Numéro 6 : Khalifa FOFANA (2547907925).

Numéro 7 : Ali COULIBALY (2547967164).

Numéro 8 : Steeve TOME (9602843743).

Numéro 9 : Yanis ABDON (9604745349).

Numéro 10 : Noham ARGABI (2548312035).

Numéro 11 : Lenny OBERTAN (2548559461).

Numéro 12 : Yassine CHAKOUR (2547775103).

Numéro 13 : Hamed KEITA (9602956941).
Numéro 14 : Mohamed KANTE (2548244618).

Encadrement :

Principal : Judicael SIGNOU (2310774632).

Adjoint : Abou SANOGO (2339983018).

Dirigeant : Amed SANOGO (2320625658).

Composition de l'équipe de l'US VILLEJUIF :

- 1 MATUMONA WABELO licence 9602706771.
- 2 GUISSSE DJIBRIL licence 9602189147.
- 3 KONE ABDOUL licence 9602344745.
- 4 MACCHIARINI RAFAEL licence 2548402316.
- 5 KOULA YANN licence 2548173191.
- 6 LAVERGNE NAIM licence 2548012832.
- 7 EL AMRI AHMED licence 2547609623.
- 8 MATADI PHAREL licence 9603170856.
- 9 SAKHO FOUSSEYNOU licence 9603750203.
- 10 MEKUIZA NOE licence 9603612177.
- 11 MUSELLA GIULIANO licence 2547849260.
- 12 NIANGANE MADY licence 25480074465.
- 13 TCHATCHA EVANS licence 2548227671.

Entraîneur : NTANGU CHRIST licence 2547530951.

Adjoint : CHEBAB ALYA licence 2545362359.

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui indiquer le score final, pour sa réunion du mardi 29 septembre 2026 :

1^{er} rappel :

55691364 RUNGIS US 1 / FC FLEURY 91 2 du 20/09/2026 (R3/C).

U16 – CHAMPIONNAT**55690926 SAINT BRICE FC 1 / BAGNEUX COM 1 du 18/10/2026 (R2/B)**

Rappel.

Demande d'inversion du FC SAINT BRICE, au motif de l'organisation d'un tournoi international U11 sur les installations à cette demande.

La Commission demande au club du COM BAGNEUX la possibilité de recevoir à cette date, information à communiquer au plus tard le vendredi 16 octobre 2026 à 12h.

A réception, la Commission statuera.

U15 – COUPE DE PARIS IDF**Calendrier des tours :**

Tour de cadrage : samedi 21/11/2026.

1/8èmes de Finale : samedi 12/12/2026.

1/4 de Finale : samedi 03/04/2027.

1/2 Finales : samedi 17/04/2027.

Finale : samedi 12/06/2027.

Tour de cadrage :

Match à jouer le samedi 21/11/2026.

14 matchs.

Exempt : 2 équipes : TORCY PVM US 1 et SENART MOISSY 1.

Désignation d'un arbitre à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le club recevant devra fournir un terrain de repli ; à défaut le match sera inversé.

Tirage au sort disponible sur le site la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=456882&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

U15 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule B****55693590 COURONNES OFC 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 19/09/2026.**

Match non joué.

Pris note des Emails de l'Arbitre Officiel et de COURONNES OFC indiquant que le match n'a pas pu se dérouler en raison d'un mouvement social.

Ce match est reporté au samedi 17/10/2026.

La Commission précise que seul un terrain se situant dans la même enceinte sportive peut être utilisé ; elle rappelle les dispositions de l'article 15.3 du RSG de la LPIFF :

« Les clubs doivent déclarer, lors de l'engagement de leurs équipes, le terrain sur lequel elles évoluent et sa surface de jeu.

Les clubs possédant dans une même enceinte plusieurs terrains, avec des surfaces de jeu différentes ou non, ont toutefois la possibilité de changer de terrain sous réserve que le nouveau terrain soit classé au niveau correspondant à celui de la compétition concernée, et sauf avis contraire d'une Commission Régionale.

Dans ce cas, le changement de terrain ne constitue pas un motif de report de la rencontre et ne peut pas remettre en cause son résultat, étant également précisé que l'arbitre ne peut en aucun cas s'opposer à ce changement. Les joueurs des clubs visiteurs doivent donc se munir des équipements leur permettant d'évoluer sur toutes les surfaces de jeu.

Les clubs possédant plusieurs terrains situés à des adresses différentes, susceptibles de faire des modifications en cours de saison, doivent faire connaître, au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant les rencontres, le lieu de celles-ci à leur adversaire et à la Ligue sous peine de match perdu par pénalité, en application de l'article 40.1 du présent Règlement Sportif Général.

U15 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF :

1^{er} rappel :

Régional 1 – 55693145 SARCELLES AAS 1 / RACING CF 1 du 19/09/2026.

U14 – COUPE DE PARIS IDF**Calendrier des tours :**

Tour de cadrage : samedi 17/10/2026.

1/32èmes de Finale : samedi 21/11/2026.

1/16èmes de Finale : samedi 12/12/2026.

1/8èmes de Finale : samedi 06/02/2027.

1/4 de Finale : samedi 03/04/2027.

1/2 Finales : samedi 17/04/2027.

Finale : samedi 12/06/2027.

Tour de cadrage :

Match à jouer le samedi 17/10/2026.

15 matchs.

Exempts : 49 équipes.

Désignation d'un arbitre à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le club recevant devra fournir un terrain de repli ; à défaut le match sera inversé.

Tirage au sort disponible sur le site la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=456883&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A**

55696263 RED STAR FC 1 / ESP. PARIS 19 1 du 26/09/2026.

Demande du RED STAR FC pour décaler le match à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'ESP. PARIS 19 à transmettre au plus tard le vendredi 25/09/2026 – 12h00.

Poule B

55696444 BAGNEUX COM 1 / LILAS FC 1 du 26/09/2026.

Demande de BAGNEUX COM pour décaler le match à 17h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord des LILAS FC à transmettre au plus tard le vendredi 25/09/2026 – 12h00.

Régional 3**Poule A**

55696624 RUEIL MALMAISON FC 1 / TRAPPES ES du 26/09/2026.

Demande du RUEIL MALMAISON FC pour décaler le match à 15h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de TRAPPES ES à transmettre au plus tard le vendredi 25/09/2026 – 12h00.

U14 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 1 – poule A – 55695590 EVRY FC 1 / JOINVILLE RC 1 du 19/09/2026.

Régional 3 – poule B – 55696780 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 19/09/2026.

CDM – COUPE DE PARIS IDF

79474868 CHAMPIONNET S. PARIS 1 // PORTUGAIS PLAISIR 1 du 27/09/2026

Demande de CHAMPIONNET S. PARIS pour décaler le coup d'envoi à 10h00, avec autorisation d'occupation du terrain.

Accord de la Commission, le délai de prévenance étant suffisant.

CDM – CHAMPIONNAT

55692007 FC CAUDACIENNE 5 / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 5 du 20/09/2026 (R1)

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui indiquer le score final, pour sa réunion du mardi 29 septembre 2026 :

1^{er} rappel :

55693726 CHAMPIGNY 94 FC 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 20/09/2026 (R3/A).

ANCIENS – COUPE DE PARIS IDF

79474650 MORMANT FC 1 / CHAMPIGNY 94 FC 1 du 27/09/2026

Demande de MORMANT FC pour avancer le coup d'envoi de 30 minutes à 9h00.

Accord de la Commission, le délai de prévenance étant suffisant.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

549 968 – Courriel du FC ST LEU (R2/A)

La Commission prend note et enregistre le forfait général de son équipe.

55692878 FC MERY MERIEL 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 04/10/2026 (R3/A)

Demande d'inversion de MERY MERIEL FC et attestation du service des sports de la ville informant de l'indisponibilité des installations.

La Commission demande au club de GUERVILLE ARNOUVILLE la possibilité de recevoir à cette date, information à communiquer au plus tard, le vendredi 02 octobre 2026 à 12h.
A réception, la Commission statuera.